

LE MOULIN A VENT DE VANNE

Selon les reconnaissances et dénombremments faits par les habitants de vanne à leur seigneur le 18 mai 1553 par Guillaume Petit notaire il est précisé que le moulin à vent, construit, bâti et édifié par le seigneur de Ray est banal pour les habitants de Vanne et leurs hoirs (héritiers) et postérité.

Ils devront y moudre leurs grains à condition que le moulin ait vent pour moudre.

Le seigneur sera tenu d'entretenir le chemin qui mène au moulin à vent.

En cas d'impossibilité de moudre à cause de panne ou de manque de vent, les habitants pourront moudre ailleurs mais seulement pour leur nourriture d'une semaine.

Passé à Ray, le 2 novembre 1558. Le bail a été signé par Anne de Vauldrey, dame de Ray épouse de Claude de Ray.